

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 10 janvier 2020

Le 10/01/2020, le CM s'est réuni sous la présidence de M. ALLES, Maire. **Présents** : Mmes : Gilet, Lassimouillas, Palfray, MM : Alexandre, Canal, Chanclud, Chapey, Cordier, Godeau et Magne. **Absents ayant donné procuration** : Mme Mayordomo à M. Alles, M. George à M. Chapey et M. Caron à M. Chanclud. **A été nommée secrétaire** : Mme Gilet. **Le compte rendu** de la séance du 15/11/2019 est adopté à l'unanimité. M. Alles demande aux conseillers de supprimer une délibération à l'ordre du jour : Eglise-Demande de subvention « Restauration des patrimoines historiques 2020-2023 ». M. Alles n'a pas obtenu les informations nécessaires. Les conseillers donnent leur accord à l'unanimité.

SEGILOG : renouvellement du contrat de logiciel: Ce contrat doit être renouvelé pour trois années. C'est le logiciel de gestion de la Mairie, le montant annuel correspondant à 2 328€ TTC. **Le CM accepte à l'unanimité.**

Indemnité de conseil et de budget du comptable du trésor de St Arnoult en Yvelines au titre de l'exercice 2019: Comme chaque année, Mme la trésorière demande une indemnité de conseil correspondant à un montant brut de 441.06€ pour l'année 2019. **Le CM accepte à l'unanimité.**

CART : Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs- Approbation : Ce Plan (PPGD) vise à faciliter l'accès au logement des ménages et à rendre le système d'attribution des logements sociaux plus lisible, transparent et équitable. **Le CM approuve à l'unanimité.**

A.G.E.D.I (Agence de Gestion et Développement Informatique) Approbation de la modification des statuts en syndicat mixte ouvert : Ce syndicat fournit le logiciel cadastral (CAD. COM). A la demande de l'administration, il est décidé d'adapter la forme juridique aux besoins en passant de syndicat mixte fermé à syndicat informatique mixte ouvert et de modifier l'objet du syndicat. **Le CM approuve à l'unanimité.**

CIG : Annule et remplace la délibération 2019-26 -Adhésion au contrat cadre dénommé PASS Territorial (Prestations d'Action Sociale et Solidaire) : Le CIG est l'intermédiaire entre les collectivités membres et le prestataire. Le CIG perçoit 5€ par agent bénéficiaire avec un taux plancher de 35€. La durée de ce contrat est de 5 ans. La société retenue Plurélya propose plusieurs formules d'accompagnement. M. Alles propose la formule N°3 à 199€ par agent. **Le CM accepte à l'unanimité.**

Lotissement « Résidence de la Gloriette » fixation du prix des 6 lots : M. Alles informe le CM que le prix est défini au lot et non pas au m2 et que le prix des petits lots est souvent plus élevé. Le prix des lots a été fixé par rapport aux tarifs pratiqués aux alentours et au coût prévisionnel global de cette opération. Prix de vente en € de chaque lot fixé comme suit :

Prix de vente T.T.C	Prix de vente H.T	Surface en M2	Numéro de lot
150 000	125 000	605 m2 environ	5
180 000	150 000	729 m2 environ	4
180 000	150 000	722 m2 environ	1
190 000	158 333	929 m2 environ	6
200 000	166 667	1 079 m2 environ	2
200 000	166 667	1 041 m2 environ	3

Le CM accepte à l'unanimité.

Vente du livre sur l'histoire de Longvilliers : Un exemplaire sera remis gratuitement, en Mairie, à chaque foyer de Longvillais. Si des personnes extérieures souhaitent un exemplaire ou si les familles désirent un exemplaire supplémentaire, il est au prix de vente de 15€ (par chèque à l'ordre du Trésor Public). **Le CM accepte à l'unanimité.**

Autorisation du Droit des Sols : M. Chanclud présente aux conseillers les dossiers en instruction soit : 5 Déclarations Préalables.

QUESTIONS DIVERSES :

Secrétariat : Suite au départ par voie de mutation de Mme Cousin, Mme Paintendre travaille à temps complet jusqu'au 30 avril 2020. Elle sera présente en Mairie les lundis, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h. Le mardi et jeudi matin la mairie sera fermée à tous publics. Les horaires d'ouverture officiels de la Mairie sont inchangés. La remplaçante de Mme Cousin est attendue mi-février, sa mutation ayant été entérinée.

Demandes de subvention non retenues : AFSEP (Association française des sclérosés en plaques), Trotte menu (Halte-garderie de St Arnoult en Yvelines) et SAM (Solidarité Accompagnement des Migrants) travaillant auprès des demandeurs d'asile de Bonnelles.

M. Alles informe les conseillers que le dernier conseil municipal de cette mandature aura lieu mi-février concernant le vote du budget 2020, ainsi la prochaine équipe pourra travailler plus sereinement et le budget pourra être modifié par délibérations modificatives par la suite.

La séance est levée à 21H20